REGLEMENT TRAIL DU VIADUC

Article 1 : PARTICIPATION

Le trail du Viaduc est ouvert dès la catégorie cadet (né en 2009/2008) pour le circuit de 8km et junior (né en 2007/2006) pour la course de 16km avec autorisation parentale pour les mineurs, ainsi qu'aux juniors, espoirs, séniors et masters.

Les participants doivent être entraînées et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

Article 2 : LES INSCRIPTIONS.

Les inscriptions seront prises en compte par Internet via le site ADEORUN et par courrier à l'adresse suivante : *Trail du Viaduc,16 Rue du Gouer, 22420 TREGROM.*

La DATE LIMITE d'inscription :
Sur le site ADEORUN est fixée au Samedi 15 mars 2025 19h00
Par courrier, jusqu'au Jeudi 13 mars 2025 (Cachet de la Poste faisant foi)

Les inscriptions sur place seront possibles, dans la limite des places disponibles moyennant une majoration de tarif

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

• soit d'une licence sportive d'athlétisme (en cours de validité à la date de la manifestation).

• soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

•NOUVEAU : Parcours Prévention Santé (dispositif simplifié) Vous avez désormais la possibilité d'opter pour le Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif visant à simplifier le parcours d'inscription à une épreuve de course à pied, pour votre justificatif d'aptitude. Le PPS a vocation à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied tout en responsabilisant le pratiquant sportif. Pour éditer votre PPS, connectez-vous à pps.athle.fr dans les trois mois précédant votre épreuve et suivez les différentes étapes jusqu'à l'édition de votre attestation ;

Les coureurs ne présentant pas de certificat médical ou de licence ou d'un PPS au plus tard au retrait du dossard ne seront pas autorisés à prendre le départ

Tarif :

- 8 km : 8€ jusqu'au 15 mars 2025 et 14 € le jour de la course
- 6 km : 10€ jusqu'au 15 mars 2025 et 14 € le jour de la course

Article 3 : ANNULATION

Uniquement sur présentation d'un certificat médical :

Article 4: CODE DE LA ROUTE

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non respect de cet article.

Article 5 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la protection civile.

Article 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du trail.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

L'organisateur se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des trails (photographies, vidéos).

Article 8 : L'ESPRIT TRAIL

- respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles…).

- respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins

- venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue…)

- pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.

- respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Article 09 : PARCOURS ET HORAIRES

Dimanche 16 mars 2025 matin : 16 km départ 10h00 et 8 km départ 10h15

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

Article 10 : CLASSEMENTS ET LOTS

Coupes+ lots aux 3 premiers hommes et femmes.

Le Trail du Viaduc fait partie de l'une des 8 courses du « Tregor Trails Challenge » qui récompenseront les finishers qui auront au moins participé à 6 courses du challenge.

Article 11 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles, 4 et 8 entraînera la disqualification immédiate du concurrent selon la faute.

Article 12 : CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, des contrôles (sanguins) antidopages pourront être effectués.

L'INSCRIPTION A L'UNE DES COURSES DU TRAIL DU VIADUC DE TREGROM VAUT ACCORD DE CE REGLEMENT